ABDB

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 10 000 euros
Siège social : 39 bis Avenue des Druides
56170 QUIBERON
877 658 955 RCS LORIENT

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 28 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 28 mai,
A 14 heures 30,

Madame Elodie THOMAS LE BARON,
demeurant 39 bis Avenue des Druides 56170 QUIBERON,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société ABDB,

Associée Unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,

- Modification corrélative des statuts,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 mai. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de sept mois mois et sera clos le 31 mai 2024.

L'Associée Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 6 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 6 - EXERCICE SOCIAL - COMPTES SOCIAUX

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er juin et finit le 31 mai."

Le second paragraphe est supprimé.

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Elodie THOMAS LE BARON

ETLB

